L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 91, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

[illegible] piastres par an, pour la feuille, payables d'avance [illegible] pour la feuille destinée pour [illegible] trois fois par semaine, payables d'a[vance] pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas [illegible] payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun [illegible] ne seront continués avant que les comptes ne [illegible] payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une se[maine] avant la fin de l'abonnement, sinon [illegible].

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque [insertion] subséquente. Tout changement considérable dans [l'annonce] devra être payé comme une nouvelle [annonce]. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ANNONCES pour l'année aux annonces—Les artisans, [marchands], commerçants de détail, etc., les Banques, [compagnies] d'assurances et autres institutions publiques, [les] capitaines de navires, bateaux et bateaux à vapeur, [les] maisons de commerce faisant la commission, $50. Ce[s] [annonces] ne sont faites qu'à l'année et d'avance.

[illegible] des souscripteurs aux avis est limité à un car[ré] [illegible] et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariage et de décès, les articles [appelant] l'attention du public à des ventes d'immeubles [illegible], les articles signés par des passagers, les an[nonces] de bénéfice, &c. &c. devront payer au taux des an[nonces] ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par inter[valles] [illegible] par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, [illegible] être admis, paieront le double du prix des [annonces] ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des [affaires] [illegible] à l'année, telles que ventes à l'encan [illegible] de justice, ventes de plantations et habitations, [illegible] marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront [illegible] et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'in[sertion] [illegible] publiées pendant un mois et devront être [payées] en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix d'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il [illegible] répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amu[sement] [illegible] insérer chaque jour de nouvelles an[nonces] pendant la saison, les Jours paieront $150.

LES ANNONCES de candidats à des emplois publics et [illegible] d'une nature politique, paieront double du [prix] [illegible].

POUR ST-LOUIS ET ALTON—Le steamer MADISON, capt. Robt. S. Freeland, a une forte partie de sa cargaison engagée et allant à bord. Il partira sous [peu] pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires. S'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à
JOHN R. SHAW & Co.,
24, rue Poydras.

PAQUEBOT RÉGULIER POUR MANDEVILLE, LEWISBURG & COVINGTON—Le steamer fin marcheur WALKER, capitaine J. A. Bonneval, ayant [été] entièrement réparé, partira pour les ports ci-dessus, tous les mardi et jeudi après l'arrivée des chars de 8 [heures], et effectuera son retour tous les mercredi et vendredi. Il quittera aussi le rail road tous les samedi pour revenir le dimanche après-midi.
Le steamer Walker remontera la rivière jusqu'à Covington. Il a de superbes emménagements et peut offrir tous les agréments possibles.
Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI ET PITTSBURG. Le steamer des Etats-Unis MONONGAHELA, capt. C. Stone, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires [lundi], le 3 mai. Pour fret ou passage, [ayant] de beaux emménagements, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Gravier ou à
L. DOBBIN, 16, Nelle. Levée.

POUR CINCINNATI ET LOUISVILLE—Le magnifique steamer INDEPENDENCE, capitaine Sam. Buckle, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires samedi, le 1er. mai, à [illegible] heures p. m. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à H. E. LAWRENCE,
2, Nlle. Levée.

POUR ST. LOUIS, ALTON & LA RIVIERE ILLINOIS. Le steamer MADISON, capt. R. Freeland, ayant une forte partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira mar[di] prochain, le 4 mai, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras ou à JOHN R. SHAW,
24, Poydras.

PAQUEBOT DE BAYOU SARAH ET PORT HUDSON.
[Nouvel arrangement.]
Le steamer PERSIAN, capitaine Jesse Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis matin à 10 heures, et à son retour il quittera Bayou Sara et Port Hudson les samedis. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BOGERT & HAWTHORN,
64, rue Gravier
ou à STETSON & AVERY.

Paquebot hebdomadaire entre la Nelle. Orléans et Mobile.
Le steamer ECHO, capitaine H. Little, ayant été radoubé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 30 mai, partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis [illegible] pour la Baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra à [illegible] pour arriver au Rail Road le lundi matin à 6 heures.
Il partira de la Nouvelle-Orléans pour le Mobile, tous les [mardis] à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus [désignés] et arrivera à Mobile les mercredis à 6 heures [P. M.]
Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures, et touchera aux endroits ci-dessus [désignés] et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.
Durant [le] mai, l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira d'ici le samedi soir 21 courant, à 6 heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GINN & DUNN,
54, Nlle. Levée.

POUR LAFOURCHE, et tous les ports intermédiaires—Le fin marcheur GEN'L. HARRISON, capitaine Batchelder, naviguera [illegible] et les ports ci-dessus mentionnés, [quittant] la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches [à 6] heures [A.] M. et Donaldsonville tous les Jeudis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à HENRY TETE,
13, rue Conti.

Paquebots de Baton Rouge—Le bateau à vapeur bien connu, TECHE, capitaine J. Hooper, ayant été dernièrement réparé, fera les voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures du matin, et de Baton Rouge tous les [samedis] à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser [à bord].

PACKET DU DIMANCHE.
POUR VICKSBOURG et tous les ports intermédiaires—Le steamer SULTANA, capt. A. W. Tufts, a commencé ses voyages réguliers entre Vicksbourg et la Nouvelle-Orléans. Il partira de ce port tous les dimanches matin à 10 heures, et Vicksbourg, en retour, le mercredi à 10 heures du matin. Le Sultana étant le premier bateau à vapeur qui ait été construit pour ce commerce, et le Vicksbourg, ayant été consacré d'une manière permanente à ces traversées, et ayant été construit pour la commodité et l'agrément de ses emménagements, ses propriétaires sollicitent le patronage du public. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HYDE & CLARKE,
23, rue Poydras.
N. B. Le Sultana sera toujours prêt à recevoir du fret chaque vendredi matin à 10 heures.

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS-UNIS—Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi, à 10 heures A. M., et de Bayou Sarah, les lundi et mercredi, à 6 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires—Le steamer neuf et tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme packet régulier pour les ports ci-dessus durant cette saison. Et pendant les basses eaux il fera les voyages réguliers entre la Nlle. Orléans et Paquemines, en partant de ce port tous les lundi à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
14 nov. A. H. VERRET, 6, Nlle. Levée.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK
Ligne de New-York et de la Louisiane.
Le paquebot YAZOO, capt. B. J. H. Trask, partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
JAMES E. WOODRUFF,
30 avril. 52, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Devant partir samedi, le [1er] mai.—Ligne de la Louisiane et de New-York—Le paquebot NASHVILLE, capt. Dickerson, partira positivement comme ci-dessus. Pour fret de 150 balles de coton ou passage s'adresser à bord, près du marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF.
28 avril. 52 rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire régulier OCMULGEE, capitaine Leavitt, partira le 1er mai. Pour balance de fret ou passage, ayant de belles chambres, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
STETSON & AVERY.
28 avril. 65 rue Gravier.

POUR NEW-YORK—Devant partir dimanche prochain—La goélette VOLUSIA, capitaine Clark. Pour un chargement du pont ou passage, s'adresser à bord au Picayune Tier, ou à
29 av. ALEXANDER & DOUGLASS, 15 Canal.

POUR NEW-YORK.
Le brick ALDEBARAN, capt. Comely, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins de légumes ou à
ALEXANDER & DOUGLASS,
12 avril. 15, rue du Canal.

POUR PHILADELPHIE.
Le navire de 1ère classe COMMERCE, capitaine T. Julius, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord sera expédié promptement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord en face de la monnaie ou à
J. ALBERT, 26, rue St. Louis,
ou N. F. COMLY, 97, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—La barque paquebot JOSEPHINE, capitaine John Johnson, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à JAMES D. DENEGRE,
22 avril. 16, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—La goélette fine voilière MOLAASKA, capitaine Colley, prendra le fret de 100 barils soit sur la cale soit sur la levée. Pour fret ou passage s'adresser à
3 avril. ALEXANDER & DOUGLASS, 15, Canal.

POUR BOSTON—Le brick UZARDO, capitaine Miller, partira comme ci-dessus. Pour fret de 100 barils ou passage pour cinq personnes, s'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
20 avril. 24, rue de la Douane.

POUR BOSTON—Le navire classe A. 1. JOHN HOLLAND, capitaine Snow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JOHN A. MERRITT,
19 avril. 53, rue du Camp.

POUR BOSTON—Le brick FAVORITE, capt. Wilson, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à THAYER & CURHINO,
30 av. 34, rue Gravier.

POUR BALTIMORE.
Le brick fin voilier EDIMBURGH, capt. Crocker, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
JOHN ALEXANDER,
30 avril. 1, rue du Canal.

POUR BALTIMORE—La barque paquebot SOLOMON SALTUS, capitaine Gray, partira le [mardi] positivement, chargée ou non, et admettra du fret à bas prix, pour lequel et pour passage, ayant deux belles chambres, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
24 rue de la Douane.
Nota—Le navire TIPPECANOE suivra le Solomon Saltus, et partira le 20 du mois prochain.

POUR NORFOLK—City Point et Richmond—La goélette fine voilière CORVO, capt. Crockett, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ALEX. & DOUGLASS,
15, rue du Canal.

POUR MOBILE.
La goélette HORNET, capt. Pierce, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE,
30 avril. 97, rue du Camp.

A VENDRE OU A FRETER

A FRETER—Le trois mâts RUSSIA, s'adresser à A. S. BARKER,
22 avril. 60 1/2 rue de la Commune.

A FRETER—Pour un port du Nord ou des Antilles, la goélette SALLY ANN, capitaine Patterson du port de 1300 barils. S'adresser à bord du Picayune ou à
J. VAIRIN & Co.

MARCHANDISES sèches.
44 Caisses indiennes 7/8 et 6/4 genre nouveau,
[illegible] guingans en carreaux,
[illegible] bas et demi bas de coton,
[illegible] Toile à chemises imprimée.
Reçues par le navire Monument et autres à vendre par
CLASON & VLES,
27 avril. 44 rue de Chartres.

CORDES D'EMBALLAGE—225 rouleaux cordes en débarquement et à vendre par
30 mars. GEO. GREEN & BRO. 86, Gravier.

ANTILLES, MEXIQUE, &c

Pour MATAGORDA, Port Lavacca et Linville (Texas.)—La Goélette fine voilière BOSTON PACKET, capitaine Frederic Arnet, ayant une partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
WM. HENRY FULLER,
27 avril. 42 rue Poydras.

POUR LA HAVANE.
La goélette VIRGINIA ANTOINETTE, capt. Faul, partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au capitaine, ou à
20 avril. R. GRONING & co.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier AFRICA, capitaine Shapley, est prêt à recevoir du fret et partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, au poteau 12, 2me. municipalité ou à STETSON & AVERY.
24 mars. 65, rue Gravier.

POUR TAMPICO.—La goélette fine voilière ANA MARIA, capitaine Wyse, ayant son fret et allant à bord, partira sous peu. Pour balance de fret s'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE,
30 mars. 68, rue de la Douane.

POUR MATAMOROS.
La goélette MEXICO, capt. St rks, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira pour ce port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue St. Pierre ou à
10 mars. D GOLDSMITH, 47 Vieille Levée.

PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts UNITED STATES, capitaine Swanton, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. H. ASHBRIDGE,
27 av. 97, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement. Le paquebot KATHARINE, capt. Jackson Dorry, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à
20 avril. J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL. Passage seulement. Le trois mâts BIRMINGHAM, capt. Robinson, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
29 avril. 97, rue du Camp.

POUR BARCELONE.—La polacre Espagnole PRUDENTE, capt. Millet, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, s'adresser à
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
25 mars. 26, rue de la Vieille Levée.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts OCEAN, capitaine Willard, ayant une partie de sa cargaison engagée, a besoin de 400 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Presse d'Orléans ou à J. H. ASHBRIDGE,
23 avril. 97, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire supérieur A. 1. KATHARINE-JACKSON, capitaine Dorry, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
21 avril. 97, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le trois mâts RUSSELL, capt Glover, peut prendre 100 à 400 balles. Pour ce fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le trois-mâts BURMINGHAM, capt. Robinson, peut prendre 400 balles. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
30 av. 97, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe RUSSEL GLOVER, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Howes, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
3 avril. 97, rue du Camp.

POUR GIBRALTAR—La barque neuve LUCY-PENNIMAN, capitaine Keller, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, en face de la Bâtisse du Triangle, ou à
5 av. ALEXANDER & DOUGLASS, 15 Canal.

PANACÉE DES INDIENS.
POUR la guérison des scrofules, cancers, maladies vénériennes, ulcères, maux de gorge, rhumatismes, gouttes sciatiques, abcès, fistules, du scorbut, des hémorroïdes, ophtalmies chroniques, érysipèles, hydropisies, dyspepsie, maladies du foie, enflammations chroniques, cébilités générales, et vices de la circulation du sang.
Cette panacée est singulièrement efficace pour renouveler les tempéraments que de mauvais traitements ont détruits. En termes généraux on la recommande pour toutes les maladies qui proviennent des impuretés du sang ou les vices des humeurs.
Le propriétaire de ce remède l'a composé après un long séjour parmi les indiens, et a mis le plus grand soin dans le choix des matières qui le composent. Il l'offre au public avec la conscience de son efficacité et la certitude de pouvoir guérir les diverses maladies chroniques auxquelles on peut l'appliquer.
Ce remède n'est pas un de ceux qui peuvent être bons ou mauvais, ainsi que le plus grand nombre de ceux dont on se sert en médecine; sa plus grande qualité est de pouvoir guérir le malade à toute extrémité où on tout autre remède a manqué.
La panacée a été trouvée très utile dans un grand nombre de maladies, qu'il est difficile de spécifier. On s'en est servi très souvent avec succès pour purifier le sang à l'approche du printemps. Les malades d'une constitution faible en sont toujours trouvés bien, et toutes les fois qu'un malade sera mis à un régime sévère, il trouvera que la panacée prise à la dose prescrite donnera des preuves de son prompt que salutaire.
Le certificat suivant pris au hasard parmi des milliers que l'on pourrait produire démontrera quels sont les effets de la panacée indienne et prouvera sa supériorité incontestable sur les remèdes de même nature.
Cas d'ulcères au gosier et au nez.
Charleston, 20 janvier 183[.]
Je certifie avoir été sujet pendant plusieurs années à une maladie scrofuleuse pour laquelle j'ai été traité par plusieurs médecins éminents, à Philadelphie et à Charleston, sans aucun succès; quelques bouteilles de la panacée de Swaim que je pris aussi ne produisirent aucun effet. Pendant l'hiver dernier, ces humeurs se changèrent en ulcères qui portèrent à la gorge, et le mal fit en peu de temps de tels progrès que la gorge, et le palais, le nez, [illegible] fut atteint de mort [illegible]. Je restai quelques jours dans cette situation menacé de mourir d'inanition, lorsque je m'avisai de recourir à la panacée indienne dont je me trouvai bien au bout de 24 heures. Ma guérison marcha si rapidement que quatre semaines après j'étais parfaitement guéri.
Signé ANDREW COZIER, King street.
Vendu en gros et en détail à New York, par A. B. et D. Sands, droguistes nos. 79 et 100 rue Fulton, et à la Nouvelle Orléans chez Sickles & Co. 40 rue du Canal.
Prix $2. 15 fev

BAIE ST. LOUIS.
A LOUER, une maison agréablement située et convenable à une grande famille. Cette maison est meublée de trois lits, chaises et tables, il y a en face un bon wharf et des cabanes à bain. S'adresser pour les conditions à P. A. Carenave, rue des Ursulines entre les rues des Remparts et St. Claude. 26 av—6.

HOTEL BROADWAY—CINCINNATI.
LE vaste établissement bien connu, situé près du débarcadaire des bateaux à vapeur et du bureau général des voitures, ayant été récemment réparé, peint et amélioré dans le goût le plus élégant, est actuellement dans un état à recevoir convenablement les voyageurs. La table sera servie tous les jours des meilleures choses du marché et le bar sera fourni des vins les plus choisis. Les salles de bains sont promptement arrangées. Les écuries sont vastes et bien dirigées. Le soussigné, reconnaissant du [patronage] qu'il a précédemment reçu, assure qu'il n'épargnera ni soins ni dépenses pour rendre cet établissement digne de l'encouragement des voyageurs.
26 av—2m 3 ps. JOSEPH M. CROMWELL.

A LOUER—Le magasin No. 79, rue des Magasins, entre celles Poydras et Natchez; livrable de suite. S'adresser à
24 av. F. DE LIZARDI & Co.

MAISONS A LOUER—A louer présentement, deux maisons en briques à trois étages, situées rue Condé entre celle de l'Hôpital et Quartier, occupées précédemment par M. L. D. Peire et M. L. Lebeau. Loyer modéré et possession immédiate.
S'adresser à F. DE LIZARDI & Co.
30 avril. 92, rue Bienville.

A LOUER PRESENTEMENT—La maison No. 10 rue des Grands Hommes. S'adresser à
R. BRUGIER,
29 avril. 9 rue St-Louis.

A LOUER une maison à quatre appartements avec galerie et cabinets devant et derrière, une grande cour, écurie et remise, rue du Canal, entre Tremé et Marais, s'adresser à B. & A. SOULIE,
21 av. rue Bienville, no. 65, au premier.

MAGASIN rue de la Nouvelle Levée, à louer—Le soussigné transférera son bail du magasin no. 6, de la Nouvelle Levée, entre les rues de la Commune et Gravier, faisant également face à la rue Tchoupitoulas no. 13. 14 av. F. A. GIRAUD.

A LOUER—Deux maisons à trois étages, situées dans la rue Condé, entre les rues Hôpital et Quartier. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à F. DE LIZARDI & Co. 7 av

A LOUER—Plusieurs appartements, rue Condé entre St. Philippe et Ursulines, No. 87.
7 janv.

A LOUER—La partie supérieure d'une maison de résidence, sise dans la rue Royale no. 104. S'adresser sur les lieux ou rue de la Commune no. 28
23 mars.

AUX DAMES LOUISIANAISES.
Rue de Chartres No. 73, encoignure Douane.
MME. JONC, a l'honneur de prévenir les Dames de la ville et le public en général, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de chapeaux, capotes pour Dames et enfants, des jolis bolivards en batiste, mousseline satinée pour robes, jaconas, chales filet, broderies, rubans, lingerie et un grand choix de modes du printemps, laine allemande, à tapisserie, soie floche, canevas, dessins échantillonnés et tout ce qui concerne la broderie, le tout à des prix très modérés. 24 mars

AVIS—Théodore, Coiffeur, rue de Chartres, no. 150, vis à vis l'Hôtel d'Orléans, a l'honneur d'avertir aux amateurs de nouveauté, une variété complette d'articles de printemps, tels que, cravattes, petits cols, gants de fil d'Ecosse, foulards blancs, bretelles brodées, chaussettes en fil écru, &c. &c. aussi un grand assortiment de perruques pour hommes et pour dames, toupets, bandeaux lisses et frisés, nouvelles boucles pour la saison; ainsi que de jolies nattes. Le tout fraîchement et légèrement confectionnés d'après les dernières modes de Paris.
On trouvera constamment dans son magasin, de bonnes parfumeries fines, des brosses en tout genre, peignes d'écailles et autres, nécessaires, racloirs garantis bons, ciseaux de toilette. Tout ce qui concerne la toiletterie en général. Un vestibule, (bien tenu,) pour la coupe des cheveux et la barbe, ainsi qu'un nouveau salon pour la coiffure des dames.
Un jeune homme coiffeur et barbier trouverait aujourd'hui même de l'emploi chez le susdit. 14 av.

I. ROSSI,
PHARMACIEN ET DROGUISTE,
VILLE DE LAFAYETTE,
Rue de la Levée près du Ferry,
A reçu une nouvelle addition de drogues et médecines choisies et à vendre à des prix modérés.
Tamarin, casse, crème de Tartre, manne, séné, huile de palma christy, sel d'epsom, camphre, huile d'amandes douces, sel de nitre, æther, eau de fleurs d'orange, gomme arabique, pois et papier à cautères, bandages, seringues, chlorure de Sodium, de Labarraque, Antiglaireux, Le Roy purgatif et vomitif, sirop antiphlogistique, orge, chamomille, pâte pectorale, capsules gélatineuses, sulfate de quinquine, eau de rose, têtes de pavots, pilules de santé de Pelletier. Avec un assortiment des préparations chimiques de Pelletier. 6 avril

BRIQUES à feu, anglaises—De première qualité, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
13 mars. 152, Vieux Bassin et 137 Remparts

CHAUX, Briques, Sables, Bois de chauffage, &c—Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. 2 oct. CHS. GUESNARD.

CHARBON de Cannel et de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par
W. E. & R. MURPHY,
27 nov. 152, Vieux Bassin et 137, Remparts

A VENDRE—MON HABITATION au Bayou Bœuf, dans la paroisse St. Landry, à trois milles au-dessous de la ligne des Avoyelles, contenant 1280 arpents dont 240 sont défrichés, et le reste couvert de gros roseaux. Cette terre est bien située, est à l'abri des inondations et est d'une fertilité peu commune. On pense que chaque arpent peut être de suite cultivé. Les édifices qui s'y trouvent sont inférieurs à l'exception du moulin à coton, qui est neuf, bâti entouré et fait avec de bons matériaux. Désirant retourner au Nord, je vendrai cette habitation à bas prix et à des termes raisonnables. Pour plus amples informations, s'adresser à MM. Adams & Whital à la Nouvelle Orléans, ou au soussigné aux Opelousas.
13 avril—26 T. A. COOKE.

SANGSUES—Quelques centaines de sangsues de première qualité, à vendre par I. ROSSI.
6 avril. Ville de Lafayette.

QUARTIERS GENERAUX,
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le [19] avril 1841.

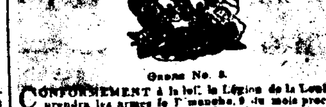

Ordre No. 8.
CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le [1er] dimanche, 9 du mois prochain, et se réunira sur la place d'armes à 7 heures précises du matin, en grande tenue d'été, pour une revue d'inspection.
La compagnie des Bienville Rangers, se rendra sur la place à 6 heures et demie précises, pour en fermer la grille et en garder les portes.
Les capitaines de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade le lieutenant colonel Buisson, un contrôle exact de chaque compagnie présente à la revue.
Les chefs des différents corps, sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du Brigadier-Général, S. S. Rolf, commandant la Légion de la Louisiane.
21 av. J. A. BEARD, aide-de-camp.

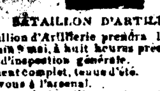

BATAILLON D'ARTILLERIE.
LE Bataillon d'Artillerie prendra les armes dimanche prochain 9 mai, à huit heures précises du matin, pour une revue d'inspection générale.
Equipement complet, tenue d'été.
Rendez-vous à l'arsenal.
Les membres du bataillon sont requis de se conformer à la section 10 de l'article 9 des règlements qui se trouvent chez M. Manberret, (rue Royale No. 299,) qui est chargé d'en délivrer une copie à tous ceux qui font ou qui voudront faire partie du Bataillon.
L'attention des canonniers est également appelée à la section 3 de l'article 8 desdits règlements.
Il y aura exercice à l'arsenal tous les mercredis et vendredis de 4 à 6 heures du soir et tous les dimanches de 10 heures à midi. Tous les canonniers qui veulent s'instruire sont invités à assister à ces exercices.
Par ordre du major, AD. SCHREIBER,
29 avril. Adjudant major

ASSURANCES SUR
LA VIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.
LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les primes extravagantes que demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des primes qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.
L'échelle des primes adoptée par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de le faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.
D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement à sa mort ou à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.
La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.
Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 45, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.
Par ordre de la Direction.
1 mars. CH. BRIGGS, secrétaire.

MAISONS A LOUER.
UNE Maison située rue Hôpital, entre Bourgogne et Rempart.
Une ditto, chemin du Bayou, après les Remparts.
Une ditto, rue d'Espagne, entre Moreau et Casacalvo.
Une ditto, à étages, rue Moreau entre Port et St. Ferdinand.
Une ditto, rue Claiborne entre Ste. Anne et Dumaine.
Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser rue de Chartres No. 128.
16 avril. CORDEVIOLLE & LACROIX.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NLLE.-ORLEANS
Nouvelle-Orléans, le 25 mars 1841.
CETTE Banque tire sur Philadelphie, Baltimore, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
26 mars. GEO. O. HALL, caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.
Nlle. Orléans, 29 mars 1841.
CETTE Banque tire sur Paris, Londres et New York.
29 mars. C. MILTENBERGER, caissier.

LE Dr. ACHILLE LION, chirurgien dentiste, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il n'a qu'un seul office en ville, rue Royale 106, entre St. Louis et Conti, en face la Banque de l'Etat, où il continue toujours de placer des dents artificielles sans ligatures ni crochets et qu'il garantit pendant dix années.
L'avantage des procédés de M. Achille Lion, est de ne pas détériorer les dents voisines de celles artificielles ce qui occupe un lieu par les moyens connus et employés jusqu'à ce jour.
Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 20 fev.

PORC et Fil d'emballage—300 barils porc mess,
500 pièces toile d'emballage,
500 rouleaux de cordes, à vendre par
22 mars. MAUNSEL WHITE & Co.

INSTRUMENS DE MUSIQUE, A PRIX COUTANT, POUR CAUSE DE DEPART
T. E. BENOIT, encoignure Chartres et Jefferson, offre à vendre, d'ici à la fin d'avril:
Un assortiment complet d'instruments de musique, consistant en violons, guitarres, flûtes, flageolets, clarinettes de 6 à 13 clés, hautbois, bassons, serpents, trombones, ophicléides, [illegible], cornets à pistons, trompettes, cymbales, tambours, accordéons, orgues d'église et orgues à cylindres, sérinettes, fournitures pour tous ces instruments et autres articles, qu'il serait trop long d'énumérer ici.
Ces instruments seront vendus, en détail ou en bloc, à prix coûtant. 11 mars

GEO. W. SMITH, CHIRURGIEN-DENTISTE, DE PHILADELPHIE,
ETANT de retour du Nord est logé à l'encoignure des rues Carondelet et Hevaia, où il sera honoré de donner aux personnes qui lui réclameront les soins de son art.
Références à la Nouvelle-Orléans.
Jacob Wilcox, Dr. Barnes,
Cuthbert Bullitt, Dr. E. J. Cone,
T. Allen Clark & Co, Henry L. Bennet,
Henry Lockett, E. Hyde,
Dr. Luzenberg, Coxe & Macpherson,
Dr. Duncan, John P. Nisbet.
14 dec.

ASPHALTE.
B. COCHET a l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtiments, qu'il a réduit de 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, écuries, ruisseaux, trottoirs, &c.
Ainsi la yarde est fixée à $1 50 au lieu de $2 qui était leur ancien prix, et qui est encore le prix actuel de ses confrères. Terrasses couvertes en asphalte à $1 la yarde, id. à la brosse, garanties pour un an, 25 cents la yarde.
Bon office No. 6, Passage de la Bourse. 10 nov

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
A la Nouvelle-Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les lancent dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 6 jan

LE soussigné vient de recevoir par le navire Garonne, du Havre, des levites et vestes de mérinos noir; et par les derniers arrivages, un assortiment complet de coutils de couleur pour pantalons, mérinos noir, et couleurs; et des batistes couleur pour vestes, paletots et levites qu'il offre de faire dans le genre parisien, à son nouveau établissement rue de Chartres, no. 87, entre Conti et St. Louis. LOUIS A. BARBARIN. 17 mars

CONSTAMMENT en main et à vendre, un assortiment de cigares supérieurs de la Havane, de tabac en balles, capes de la vuelta de Abajo, reçus par le brick Cuba.
S'adresser rue St. Louis, No. 61, en face de la Bourse St. Louis. H. SCHOPFER. 17 mars

VIN, HUILE D'OLIVE, VINAIGRE,
60 barriques fines vin Medoc, Pauillac, St. Julien,
30 demi do do do
50 demi do excellent Sauternes,
250 caisses vin blanc Barsac, Sauternes &c,
500 dito vin rouge Haut Brion, Pape Clement,
56 Paniers huile d'olive,
100 tierçons vinaigre de Bordeaux, à vendre en gros et en détail par S. LATAPIE,
30 mars. No. 60, Levée.

SEL—1500 sacs sel de Liverpool en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs. S'adresser à
ALEXANDER PARK,
16 avril. 91, rue de la Commune

CAFE DE LA HAVANE—900 sacs en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER,
16 avril. 24, rue Gravier

TOILE CRETONNE—12 pièces pour draps de lit, à vendre par FRED. BONIS, 15 mars
170 rue Royale entre les rues St-Pierre et Toulouse.

Des avances en argent seront faites sur consignations de produits adressées à J. J. Andrews & Co. de New-York, ou à E. L. Andrews et Co. de Mobile, par
8 avril. ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp.

TRAITES sur New-York, à vendre par
O. H. MIESEGAES,
22 mars. 34, Vieille Levée.

VOR. ROUMAGE—Offre à vendre en débarquement du navire Highlander, de Bordeaux:
25 demi-pipes eau-de-vie de Cognac, par champagne 1810 et 1815, de la marque renommée de Lecocq.
1050 caisses vin rouge St. Julien, capsules coloriées, et très belles étiquettes, nouveau modèle,
40 caisses de 12 à 24 paniers prunes 1er. choix. 6 avril

ENTREPOT de Marbre italien, No. 2, rue Royale, maison Musson.—Le soussigné appelle l'attention du public de la Nlle. Orléans et particulièrement celle des architectes, sur son entrepôt de beaux marbres d'Italie pour cheminées, grilles de Russie, ouvrages en albatre, tables rondes en marbre, et autres différents articles d'Italie, qu'il vend à des prix tout réduits. Le soussigné recevra pareillement toute espèce d'ordres pour toutes marchandises importées de New York ou d'Italie et plus particulièrement ceux pour ouvrages de cheminées de marbre, statues &c.
N. B.—Il répare aussi les ornements en albatre, à son établissement.
Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit.
11 janv. J. FILIPPINI.

LE soussigné annonce au public qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Nord, les articles suivants qu'il offre à vendre à bon marché pour du comptant:
Mousseline et jaconat, nouveaux dessins;
Schals brodés et unis en véritable filet 6-4 et 7-4;
Pointes et gants en filet;
Dentelle et entre-deux en fil;
Bas de soie, de coton, de fil d'Ecosse;
Bas coton blanc pour filet en nos. 1 à 6;
Chaussons écrus anglais, cravattes, mérinos pour redingotes;
Gambroon façonné, coutil blanc et gris;
Perkale blanche anglaise et Suisse;
Bazin à meuble et à petites raies;
Mousseline Suisse, unie, à raies et à carreaux;
Toile à drap, dite d'Irlande, dito de Paris et Platilles;
Lasting, étamine, et alepine,
Ouvrés œil de perdrix, de de Russie;
Véritables Madras pucos et en couleur;
Coutil et ginga pour matelas;
Gingham, bonteint, cotonnade, et York Janime;
Indienne américaine et anglaise en couleurs;
Ditto bleue et blanc, de demi deuil;
Coton blanc et écrus 3-4, 4-4, 5-4 et 6-4;
Soie à coudre, fil Alexandre, cordonnet;
Boutons, agrafes, épingles.
D. B. MACARTY,
16 av—15 no. 238, rue Bourbon.

LOUIS MUH

INFORME ses amis et le public, qu'il vient de recevoir par le navire Lafayette du Havre, un assortiment superbe de montres superfines et ordinaires.
Montres pour Messieurs, échappement à ancre et à cylindre.
Montres pour Dames dans un goût nouveau et superbe.
Montres en argent, Lépines et à Verges pour hommes et enfants, ensemble avec un assortiment en magasin de montres anglaises et françaises, formant un des plus beaux assortiments en ville, qu'il offre en vente en gros et en détail à des prix très modérés pour du comptant, ou de bonnes acceptances, au no. 81, rue de Chartres. 26 m

A VENDRE par le soussigné, pour clore des consignations:
100 barriques vin rouge Montferrand, St. Estèphe et Pauillac;
45 barils vinaigre blanc;
32 demi barriques vin rouge;
15 demi pipes et 30 quarts eau de vie Cognac;
1000 caisses vin St. Julien, Lafitte, Gruau Larose, Haut Brion;
4 caisses oeps à l'huile.
21 av CHS. DUFOUR.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire ELEONOR venant de Bordeaux:
[1000] caisses de vin rouge.
24 av. CH. S. DUFOUR.

TOILE, Hamacs &c. &c., platilles 3/4, Britannia de toile 7/8 et 4/4; toile à chemises 4/4; 100 tonneaux barres de fer d'Ecosse à vendre par WM. G. HEWES & Co.
24 av. rue Natchez.

210 ROULEAUX de cordes du Kentucky, à vendre par LAUVE BROTHERS,
26 avril. 28, Vieille Levée.

PLATILLES et Britannias communes à vendre par
29 av WM. PREHN, 56, Douane.

FARINE—150 barils actuellement en déchargement et à vendre par CHS. DOANE. 29 av

LANGUES de BŒUF—6 demi barils, à vendre par
29 av CHS. DOANE.

HUILE de Palmachristi—7 barils reçus et à vendre par
29 av CHS. DOANE.

FARINE—6800 barils farine superfine des Illinois en bon état pour l'expédition à vendre par
29 avril J. VAIRIN & Co.

LARD—150 boucauts jambons, plats-côtés, épaules, à vendre par J. VAIRIN & Co., 29 avril

JAMBONS ENVELOPPES—20 boucauts et 50 tierçons à vendre par J. VAIRIN & Co., 29 avril

GRAISSE—2000 barillets et 60 barils graisse en feuilles à vendre par J. VAIRIN & Co., 29 avril

PORC—600 barils mess M. O. P. O. et à vendre par
29 avril J. VAIRIN & Co.

THE poudre à canon et impérial à vendre par
29 av WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

LAINE—Un petit lot à vendre par P. A. GIRAUD,
29 avril 12, rue Tchoupitoulas

JAMBONS plats côtés et épaules à vendre par
29 av WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

TETES de cochon et épaules—30 barils à vendre par
29 av WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

CIDRE DE CHAMPAGNE—200 caisses à vendre par
29 av CHS. DOANE, 60, rue Poydras.

THE—50 1/2 boîtes et 20 caisses à vendre par
29 av CHS. DOANE, 60, rue Poydras.

PORC—600 barils porc mess et prime, à vendre par
29 avril MAUNSEL WHITE & Co.

CORDES—300 rouleaux cordes à vendre par
29 avril MAUNSEL WHITE & Co.

TOILE du Kentucky—800 pièces à vendre par
29 avril MAUNSEL WHITE & Co.

BRODEQUINS.—20 caisses brodequins noirs, de forts numéros à vendre par L. A. LEVY Jr.
29 av 30, rue de la Douane.

CHEMISES—200 douzaines de chemises de coton avec le col et le devant en toile. 100 do. extra-fines.—75 do. de toile reçues directement des manufacturiers et à vendre par L. A. LEVY Jr.,
29 av 30, rue de la Douane.

COTONNADES—5 caisses, 3/4 très-fortes, par le Yazoo à vendre par L. A. LEVY Jr.
29 av 30, rue de la Douane.

MOUCHOIRS de Pongee.—150 pièces imprimées, par le Yazoo, à vendre par L. A. LEVY Jr.
29 av 30, rue de la Douane

TOILE à Chemises blanchie—10 caisses 4/4 à vendre par
29 av L. A. LEVY Jr., 30, rue de la Douane.

HUILE d'Olive—227 paniers huile d'olive surfine, grand modèle, en débarquement et à vendre par
A. DURAND,
30 av 23, rue Bienville.

VIN—60 barriques vin de Bordeaux, en débarquement et à vendre par A. DURAND,
30 av 23, rue Bienville.

CIGARES—100 milliers cigarres Regalias, Canones, Trabucos, petits cigares, à vendre par
A. DURAND,
30 av 23, rue Bienville.

GRAISSE—800 barillets graisse no. 1 en débarquement du steamer Columbus, et à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT.
30 avril 64, rue Tchoupitoulas.

BEURRE—40 barillets beurre de l'Ouest en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT.
30 avril 64, rue Tchoupitoulas.

FARINE—1500 barils en bon état, en débarquement et à vendre par J. VAIRIN & Co.
30 avril.

GRAISSE—1000 barillets graisse, à vendre par
ADAMS HARTWELL & Co,
30 avril 36 rue Poydras.

PORC—200 barils de Rump, chine et M. O. à vendre par ADAMS HARTWELL & Co.
30 avril 36, rue Poydras.

BACON—150 boucauts de jambons, plats côtés et épaules, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
30 avril 36, rue Poydras.

JAMBONS—Quelques barils jambons de Schooley, arrangés pour l'usage des familles, à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co,
30 avril 36, rue Poydras.

VIN de Champagne de la marque de Lambert et d. [illegible] qualité, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
30 avril 26 rue Bienville

DEMI et Quart de pipes de pipes d'eau de vie, qualité supérieure, de la marque de Pellevoisin aine & Co, en débarquement et à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co
30 avril 26 rue Bienville.

SUC de truite assortie de J. Colin, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.
30 av 26, rue Bienville.

LETTRES de Change sur Philadelphie, en sommes à la convenance des acheteurs à vue et à 60 jours, à vendre par JAMES D. DENEGRE,
9 avril 16, rue de la Douane.

GRAISSE—40 firquins graisse supérieure pour l'usage des familles, à vendre par
29 avril MAUNSEL WHITE & Co.

3 CAISSES jambons de l'Alabama, pour l'usage de famille, à vendre par
29 avril MAUNSEL WHITE & Co.

SUCRE de Boston raffiné—175 barils sucre en pains—40 do en poudre—40 do caisses à vendre par
N. A. NORCROSS & Co.
29 avril 40, rue Gravier.

SAUMONS—100 colis à vendre par
N. A. NORCROSS & Co.
29 avril 40, rue Gravier.

TOILES—300 paquets en débarquement du navire Sidney, du No. 12 à 20 à vendre par
PRIESTLEY & BEIN,
29 avril 19, Nouvelle Levée.

CAFE et sucre—10 sacs café vert prime de la Havane, 60 caisses sucre blanc de la Havane en magasin à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co
29 av 26, Vieille Levée.

TOILE D'EMBALLAGE et cordes du Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co.
29 avril rue Natchez.

BOTTES, souliers et brodequins—1000 caisses comprenant un assortiment général pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales par A. F. DUNBAR & Co.
29 avril 14, rue de la Douane.

POMMES DE TERRE D'IRLANDE—200 paniers directement de Belfast, à vendre par
ALEXANDER GOW, 29, rue Bienville.

BRIQUES A FEU—30,000 blanches et rouges, à vendre par ALEXANDER GOW.
29 av 29 rue Bienville.

BIERE double de Londres—100 barriques de la meilleure qualité, en quarts et en pintes à vendre par
29 av ALEXANDER GOW, 29 rue Bienville.

AILE D'ECOSSE—50 barriques d'Edimbourg en quarts et en pintes à vendre par
29 av ALEXANDER GOW, 29 rue Bienville

VIN DE PORTO—100 caisses London Dock, à vendre par ALEXANDER GOW,
29 av. 29, rue Bienville.

PORC—1800 barils mess désossé, M. O. prime, échines et mâchoires aux magasins d'inspection à vendre par
LAYET & AMELUNG,
29 avril 111, rue Tchoupitoulas.

PORC en grenier—64,000 livres à bord d'un chaland, à vendre par LAYET & AMELUNG,
29 avril 111, rue Tchoupitoulas.

GRAISSE—1000 barillets en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
29 avril 111, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS—50 boucauts plats côtés et 15 do épaules, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
29 avril 111, rue Tchoupitoulas.

TOILE et Corde d'Emballage—700 pièces toile et 500 rouleaux cordes, en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
29 avril 111, rue Tchoupitoulas.

SUIF—10 barils suif, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
29 avril 111, rue Tchoupitoulas.

BEURRE—107 barils prime et B à l'inspection et à vendre par LAYET & AMELUNG,
29 avril 111, rue Tchoupitoulas.

SUCRE raffiné en caisses et en barils de la raffinerie de E. Boston, à vendre par
29 av WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

LIQUEURS—50 barils eau de vie; 60 de genièvre à vendre par
29 av WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

VINS—16 quarts de pipes vin de Madère 4 1-2 do de do, en débarquement du navire Francfort, 25 barils vin de Malaga sec et doux, 20 do de Porto, en magasin et à vendre par
29 av CUCULLU LAPEYRE & Co. 26 V. Levée.

AMANDES—65 barils amandes sans coquilles, en magasin et à vendre par
29 av CUCULLU, LAPEYRE & Co, 26 V. Levée.

CITRONS—600 caisses citrons, en très bon état, en magasin et à vendre par
29 av CUCULLU, LAPEYRE & Co, 26 V. Levée.

A VENDRE par les soussignés—10 tonneaux cuir à harnais fin; 6 do à semelles, reçus des Opelousas et provenant d'une des meilleures tanneries de l'endroit.
29 av BOUTIN, GALLY & Co, 79 Toulouse.

CAFE de la Havane prime, vert, à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
29 av 6, rue de la Commune.

SUCRE de la Havane—Blanc et brun, à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
29 av 6, Commune.

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, Impériales, et de marques de choix, à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
29 av 26, Commune.

ESPECES—Piastres mexicaines, à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
29 av 6, Commune.

HUILE de Lin—6 barriques par le St. Charles de Londres, à vendre par WM. PREHN,
29 av 56, Douane.

TOILE D'EMBALLAGE de Dundee—42 et 44 pouces de large, à vendre en lots au gré des acheteurs, par WM. PREHN,
29 av 56, rue de la Douane.

MOUCHOIRS de soie de 32 et 34 pouces; de toile 3/4 et 7/8 et de batiste, à vendre par
29 av WM. PREHN, 56, Douane.

TOILE d'Irlande 4/4 en pièces et demi pièces de différentes qualités à vendre par WM. PREHN,
29 av 56, Douane.

COUTILS et Hollande écrues—Quelques extra fins, à vendre par WM. PREHN,
29 av 56, Douane.

TRAITES sur New York, à 60 jours de vue, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER.
29 avril

TRAITES sur Londres, à vendre par
29 avril HUGO C. GILDEMEESTER.

CHAPEAUX DE PAILLE—50 douzaines chapeaux de paille à vendre par LOISON & SILVESTRE,
29 av 73, rue Royale.

MERINOS—10 pièces Mérinos double chaîne, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
29 av 73, rue Royale.

BOMBAZINE—10 pièces Bombazine à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
29 av 73, rue Royale.

CAFE RIO—reçu directement par le navire Commerce et à vendre par J. ALBERT,
29 avril 26 rue St-Louis.

REÇU par le navire Chateaubriand et à vendre par le soussigné.
16 demi pipes eau de vie 1re et 4me preuve,
26 barils eau de vie blanche,
2 caisses sardines à l'huile,
1 caisse chemises de couleur.
J. ALBERT,
29 avril 26 rue St-Louis.

TOILE à voile de Russie et de coton, en débarquement et en magasin, d'importation antérieure, formant l'assortiment le plus complet, en numéros et qualités, à vendre par J. ALBERT,
29 avril 26 rue St-Louis.

DROGUES et médicaments—Le soussigné reçoit constamment d'Europe et des villes du Nord des drogues et médicaments frais et choisis. Les familles, les habitants et autres peuvent s'approvisionner chez lui à des prix modérés. Il exécute aussi avec la plus grande exactitude les prescriptions des médecins. J. ROSSI,
13 janv. Ville de Lafayette

GRANDE DIMINUTION DE PRIX.
LE soussigné a l'honneur d'informer les dames qu'il a réduit le prix de ses percales françaises à petits dessins fond blanc de quatre escalins à trois. Et ce qu'il lui reste de son assortiment de mousseline de laine cachemire d'une piastre et demi à six escalins l'aune.
Il a de plus en magasin un assortiment complet de marchandises d'été qu'il détaille à bon marché.
J. E. LOBRE,
19 avril. Encoignure des rues de Chartres et Conti

HABILLEMENS pour enfants—M. Vr. Dreaux prévient ses connaissances qu'il offrira samedi prochain les articles suivants arrivés par le navire Caledonia, Brandon:
2 balles outils dessins nouveaux,
1 do mérinos drap d'été.
Un bel assortiment d'habillements d'été pour hommes et enfants, et divers autres articles pour être vendus en gros et en détail. Rue de Chartres No. 95, encoignure Conti.
23 avril

SAUCISSONS de Lyon, jambons de Westphalie et de Cincinnati, fromages de Gruyère, langues fumées à vendre par VALETON & Co
26 avril Encoignure Royale et Douane

PAROISSE REGISTER.

SUCCESSION [illegible] y Laporte—Vente par le Régistre des Testaments—Samedi premier mai 1841, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du [illegible] il sera vendu pour le compte de la succession de [illegible] Planch y Laporte décédé, les propriétés ci-après mentionnées:
1o. Une griffonne nommée Philis, âgée d'environ 35 ans un peu cuisinière et blanchisseuse.
Conditions—Comptant.
2o. Un certain Lot de Terre, situé à Milnebourg dans la paroisse d'Orléans, désigné par le No. 6 de l'îlet No. 27, sur un plan dudit Milnebourg, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public en cette ville, ledit lot formant encoignure et mesurant 60 pieds de face à la rue Marigny, sur 150 pieds de face et de profondeur à la rue Frankfort; ensemble avec les édifices, consistant en deux maisons en bois, couvertes en bardeaux, ayant chacune deux chambres avec galeries en face de la rue.
Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit.
3o. Quatre Lots de Terre, situés à Milnebourg, dans la paroisse d'Orléans, et désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'îlet No. 27, sur le plan du dit Milnebourg, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public en cette ville. Les lots No. 1, 2 et 3 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, sur 150 pieds de profondeur: (le lot No. 1 formant l'encoignure de la dite rue des Champs-Elysées et la rue Frankford,) et le lot No. 4 mesurant 28 pieds 2 pouces de face à la rue Frankfort sur 150 pieds de profondeur. Ensemble avec les édifices et améliorations consistant en une maison en bois, couverte en bardeaux, ayant 5 chambres et une cuisine en bois, couverte en bardeaux, et ayant 3 chambres; et une autre maison en bois, couverte en bardeaux, et ayant 3 chambres et galerie face à la rue; et un grand pigeonnier en bois couvert en bardeaux.
Les susdits quatre terrains seront vendus en bloc, ensemble, avec:
Soixante dix Actions de cent piastres chaque, dans le fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Conditions—L'acquéreur prendra la réversion d'une somme de deux mille sept cent soixante-dix-huit piastres, étant la balance due sur un prêt fait par la Banque des Citoyens sur les susdites actions, conformément aux conditions de sa charte, et la balance du prix de la vente payable moitié comptant, et l'autre moitié payable à 6, 12 et 18 mois de crédit.
Tous les billets devront être endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, et garantis par hypothèques spéciales sur les propriétés vendues jusqu'à paiement final.
Acte de vente par devant Mr. Félix Percy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 mars—4. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

SUCCESSION de John Hemphill—vente par le Régistre des testaments—Mardi, onze Mai 1841, à six heures du matin, dans la rue Tchoupitoulas No. 182, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, daté le 17 avril 1841, il sera vendu pour compte de la succession de John Hemphill, décédé, le fond d'une boutique, outils, etc., appartenant à ladite succession.
Conditions—comptant.
24 avril. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

SUCCESSION de Carmelite Arambura, femme de feu de Douglas Robertson—Mercredi, le douze mai 1841, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu rue des Ursulines, entre les rues Condé et Levée, pour le compte de la succession de Carmelite Arambura, épouse décédée de Douglas Robertson, les effets mobiliers dépendant de sa succession.
Conditions, comptant.
29 av. W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de George W. Boyle—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes qui cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jos. A. Beard, curateur de la succession de George W. Boyle ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.
20 avril.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Henry Seimain (decedé)—Avis est, par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Alexis Dreux curateur de la succession de Henry Seimain décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
28 avril Régistre des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Harry Beach a présenté une pétition à la cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Mason Booth Clark, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
29 av W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments

COUR DES PREUVES—Attendu que J. A. Elliott, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James O'Rourke, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
21 av W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Claude Dreux a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James O'Rourke, [illegible] Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour
23 avril W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS, Cour des Preuves—Succession de Sanchez [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François du Rocq, Dative Exécuteur de la succession de [illegible] décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
23 av. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Conseil de la Municipalité No. 1.
Séance du 11 avril 1841.
RESOLU, que le Maire soit et demeure autorisé à donner avis public, dans le Courrier et dans l'Abeille, que des propositions seront reçues par lui jusqu'au 17 de mai prochain, pour le pavage de la rue Bourbon, depuis la rue du Canal jusqu'à la rue Saint Philippe, au moyen de pierres taillées. Les différents matériaux seront employés à cet ouvrage, lequel devra être confectionné d'après les procédés les plus approuvés et devra comprendre les pierres (curb et gutter stones) partout où leur placement sera nécessaire.
Résolu, Que le paiement du dit pavage sera fait en billets de cette municipalité payables à 1, 2 et 3 ans sur livraison du pavage de tous; et le montant du prix à payer par chaque livraison ne sera effectué comme ci-dessus, que sur acceptation et approbation de l'ouvrage par le [voyer].
Résolu, Que l'enlèvement de l'asphalte de la rue Bourbon sera opéré par le contracteur sur place, et que la municipalité se réserve de faire enlever les matériaux et d'en disposer.
Résolu, Que tous les matériaux nécessaires au pavage susdit seront fournis par le contracteur.
Résolu, Que dans les propositions à faire, les signataires fassent mention de l'époque à laquelle l'ouvrage sera achevé.
Résolu, que le dit contracteur s'obligera à entretenir en bon état de réparation le dit pavage pendant deux années, et qu'il fournira bonne et valable caution approuvée par le Maire, au montant de dix mille piastres pour répondre à la fidèle exécution de son contrat.
[Signé] PAUL BERTUS, Recorder.
[Signé] WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme,
E. W. WATERS, Secrétaire.
Conformément à la résolution qui précède, avis est donné que jusqu'au lundi 17 mai prochain, je recevrai des propositions cachetées pour l'exécution du travail mentionné dans la dite résolution, aux conditions qui y sont stipulées.
Nouvelle-Orléans, le 17 avril 1841.
21 av—23 WM. FRERET, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No. 1, en date du 14 avril courant, avis est donné que l'intention dudit conseil est de faire ouvrir et prolonger la rue Claiborne dans le 3eme District, depuis l'endroit où elle est maintenant ouverte au public jusqu'à sa jonction avec la rue de l'Esplanade, ledit prolongement devant être fait en ligne droite et de la même largeur que la partie de la dite rue actuellement ouverte.
21 avril—20t. WM. FRERET, Maire.

COURS CLASSIQUE ET COMMERCIAL.
PENSION DEMI-PENSION ET EXTERNAT.
Encoignure des rues de Chartres et Toulouse.
NLLE.-ORLEANS.
LE Directeur de cet établissement, aujourd'hui au parfait activité, a l'honneur de prévenir les familles que le premier examen trimestriel, aura lieu le 1er Mai prochain, à 10 heures A. M. Les parents des élèves et les personnes qui voudront bien s'intéresser à la prospérité de cette institution, sont respectueusement invités à y assister.
Des professeurs capables et expérimentés, pour l'enseignement des langues anglaise, française et espagnole; des différentes branches des mathématiques et des arts d'agrément &c. &c. sont attachés à cette maison d'éducation de plein exercice.
Les cours pratiques des langues anglaise et française, de toutes les livres &c. pour les adultes, sont ouverts de sept heures à 10 heures P. M. pour la rétribution de 8 piastres par mois, payables d'avance.
Pour plus de détails, s'adresser à J. F. BUFFET. 19 av—12

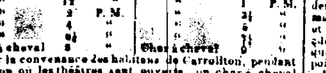

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.
Arrangemens pour les jours de la semaine, à partir du 8 mars 1841.

De Carrollton,			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à	6 h.	A. M.	Char à cheval à	6 h.	A. M.
Locomotive,	8	"	Locomotive,	7	"
"	9	"	"	9	"
"	10	M.	"	11	"
"	12	"	"	1	P. M.
"	2	P. M.	"	3 1/2	"
"	4	"	"	5	"
"	6 1/2	"	"	6	"
Char à cheval	8	"	Char à cheval	7 1/2	"

Pour la convenance des habitans de Carrollton, pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 10 heures P. M. et de la Nlle.-Orléans à 11 1/2 heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.
Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M., alors une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.
Pour l'agrément des personnes qui vont par le char de 5 heures et qui ne désirent pas rester à Carrollton jusqu'à 6 heures, un char partira à 6 heures et elles auront ainsi une heure pour visiter peut-être le plus beau jardin des E.-Unis.
Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.
CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE
Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures A. M. A 7 heures ils partiront toutes les demi heures jusqu'à 9 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 6 heures, n'en partira qu'à 9.
Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des dames.
Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle. Orléans et Carrollton, 29 Oct. 1840.
JOHN HAMPSON,
1er mars. Ingénieur en chef.

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DU GOLFE DU MEXIQUE.
Arrangement pour l'hiver:
A PARTIR de Dimanche, 1er Novembre, la locomotive partira tous les jours du dépôt, à la rue des Bons-Enfans, pour aller à l'habitation Ducros, ou plus loin, selon les progrès du chemin aux heures suivantes:
DANS LA SEMAINE.
Départ. A 7 heures A. M. — 4 " P. M.
Retour. A 9 heures A. M. — 6 " P. M.
LES DIMANCHES.
Départ. A 7 heures A. M. — 12 " M. — 4 " P. M.
Retour. A 9 heures A. M. — 1 " P. M. — 6 " P. M.
Nouvelle-Orléans, ce 22 Octobre 1840.
Par ordre de la Direction.
20 jan J. W. SMITH, chef ingénieur

COUTELLERIE FINE—Précédemment reçu un assortiment de ciseaux fins, de beaux couteaux et canifs de poche de qualité supérieure, aussi de fameux couteaux du congrès et de la législature de la Louisiane.
HYDE & GOODRICH,
20 avril. 15, rue de Chartres.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOS. A. BEARD & Co.
Jno. Hoey contre ses créanciers et les créanciers de Hoey & Co.
IL sera vendu à l'encan, mercredi le 26 mai à midi, à l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable A. M. Buchanan juge de la Cour du Premier District Judiciaire de la Louisiane, portant la date du 19 avril, les propriétés suivantes abandonnées par Jno. Hoey et Hoey & Co., à leurs créanciers.
PROPRIETES FONCIERES.
Pâté de terre situé au faubourg Lafayette.
1o. Un morceau de terre, compris entre les rues Maunsel, Josephine, Sollis et Jackson, composé de vingt-quatre lots, numérotés de 1 à 24, conformément au plan dressé par Thomas Pettingall, daté du 4 janvier 1840 et déposé dans l'étude de J. B. Marks not. pub. Les lots numérotés de 1 à dix inclusivement, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Jackson et Sollis et le lot No. 10 forme celle des rues Jackson et Maunsel.
Les lots Nos. 11 et 12, mesurant chacun 30 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Maunsel sur 150 pieds de profondeur. Les lots numérotés de 13 à 22 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 120 pieds de profondeur.
Le lot No. 13, forme l'encoignure des rues Joséphine et Maunsel; le lot No. 22, forme l'encoignure des rues Joséphine et Sollis. Les lots Nos. 23 et 24 mesurent chacun 30 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Sollis sur 150 pieds de profondeur.
2o. Dix lots de terre situés dans le même faubourg, dans l'îlet compris entre les rues Jackson, Clara, Joséphine et Maunsel, désignés par les numéros de 1 à 10 inclusivement, sur le plan ci-dessus mentionné.
Les lots Nos. un, deux et trois, ont chacun 30 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 1, forme l'encoignure des rues Jackson et Maunsel. Le lot No. 4, mesure 30 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur. Les lots Nos. 5 et 6, mesurent chacun 39 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Maunsel, sur 120 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur. Le lot No. 7, mesure 30 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur. Et les lots Nos. 8, 9 et 10, ont chacun 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur. Le No. 10, forme l'encoignure des rues Joséphine et Maunsel.
3o. Dix lots de terre situés au même faubourg compris entre les rues Joséphine, Maunsel et Sollis, et bornés dans la profondeur par le canal Gormley; les dits lots sont numérotés de 1 à 10 inclusivement; sur les plans ci-dessus mentionnés. Chacun des dits lots a 30 pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur irrégulière. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Joséphine et Sollis et le lot No. 10 forme l'encoignure des rues Joséphine et Maunsel.
4o. Un morceau de terre au même faubourg dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Maunsel et Clara, et dans la profondeur par le canal Gormleys, désigné par le No 4 sur le plan ci-dessus décrit, et ayant 30 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Joséphine sur une profondeur irrégulière. Le tout mesure anglaise.
Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

ESCLAVES.
Clarissa ou Clara, négresse âgée d'environ 42 ans, estropiée et son fils John, mulâtre âgé de 6 ans.
Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par devant L. Hermann, not. pub. aux frais des acquéreurs. 22 av—4

VENTE PAR ORDRE DE LA COUR DES PREUVES.
PAR JOS. A. BEARD et Co.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de cette ville, sous la date du 13 avril 1841, il sera vendu à l'encan, le 25 mai prochain, à l'Arcade Banks, à midi, les propriétés suivantes appartenant à la succession de John F. Ortsman junior.
1o. 7 lots de terre situés dans l'îlet No. 111, du faubourg Livaudais, dans la paroisse de Jefferson, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 11 et 12, sur le plan original dudit faubourg déposé dans l'étude de G. R. Stringer, notaire public cette ville, lesdits lots forment ensemble une portion de terre, et ont mesure anglaise, les dimensions suivantes, savoir:
Les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 ont chacun 50 pieds de face à la rue Apollon, sur 125 pieds de profondeur. Le lot No. 1, forme encoignure à la rue Seconde, et le lot No. 5 forme encoignure à la rue Troisième.
Les lots Nos. 11 et 12, touchant sur la ligne de derrière aux lots et 2 sus, dessus mesurent, le No. 11 cinquante pieds de face à la rue Seconde sur 125 pieds de profondeur, et le No 12 à la même façade sur la rue Troisième et s'étend dans la profondeur à 125 pieds et est contigu au lot No. 11 sur la ligne de derrière.
2o. La moitié indivise de 4 lots de terre désignés par les numéros 6, 7, 8, 9 et 10, situés dans l'îlet No. 111 au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson sur le plan original dudit faubourg déposé dans l'étude de G. R. Stringer, notaire public. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 50 pieds de face à la rue entre les rues Seconde et Troisième, sur une profondeur de 125 pieds, mesure anglaise.
3o. La moitié indivise de l'îlet de terre No. 57, situé au faubourg Livaudais, dans la paroisse de Jefferson, divisé en 20 lots, conformément au plan qui sera exposé à la vente, et ayant les dimensions suivantes:
Le lot No. 1, qui forme l'encoignure des rues des Magasins et Seconde, mesure 35 pieds de face à la rue des Magasins et 135 pieds de profondeur et face à la rue Seconde. Les lots Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ont chacun 30 pieds de face à la rue des Magasins sur 135 pieds de profondeur.
Le lot No 8 forme l'encoignure des rues des Magasins et Troisième, et mesure 35 pieds de face à la rue des Magasins sur 135 pieds de profondeur et face à la rue Troisième.
Les lots Nos. 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Troisième, sur 125 pieds de profondeur. Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Troisième et Live Oak et en mesure 35 pieds de face à la rue Live Oak sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Troisième.
Les lots nos. 12, 13, 14, 15, 16 et 17 ont chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 18 forme l'encoignure des rues Live Oak et Seconde et mesure 35 pieds de face à la rue Live Oak sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Seconde.
Les lots Nos. 19 et 20 ont chacun 30 pieds de face à la rue Seconde, sur 125 pieds de profondeur; le tout mesure américaine.
4o. Deux lots de terre situés au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, désignés sur le plan dressé par Joseph Pilié le 14 juin 1823 et déposé dans l'étude de Felix de Armas ci-levant notaire public le 19 mai 1825, par les numéros 8 et 21, dans l'îlet compris entre le chemin de Ste. Marie, et de la Félicité et les rues Prytanée et St. Ursule, et ayant les dimensions suivantes:
Le lot No. 8 a 43 pieds 4 lignes de face au chemin de la Félicité 112 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Townsend, et 111 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenant ou ci-devant appartenant à M. Fox. Le lot No. 24 mesure 42 pieds de face au chemin de Ste. Marie, sur 111 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 23 et 112 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 25. Le tout mesure anglaise.
Conditions—1/5 comptant. La balance à un crédit de 12, 18 et 24 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

ACTIONS.
Huit actions de la Compagnie de Banque et du chemin de fer de Carrollton, sur chacune desquelles $100 ont été payées.
20 actions do. sur chacune desquelles $50 ont été payées.
5 actions de la Banque de la Bourse sur chacune desquelles $40 ont été payées
19 actions de la compagnie d'assurances de l'atlantique $35, par action payées.
Conditions—Comptant.
Les actes de vente par devant L. T. Caire notaire public au frais des acheteurs, ainsi que la mise en possession des propriétés.

AUSSI—
Par consentement des héritiers de feu Christian Frédéric Bichner, il sera vendu au même endroit, à la même heure et aux mêmes conditions:
La moitié indivise des 5 lots de terre secondement décrits, et la moitié indivise de l'îlet no. 57 troisièmement décrit.
Le tout sera vendu ensemble; les acheteurs diviseront leurs billets en deux parties égales.
Les actes de vente par devant L. T. Caire not. public. 22 avril—4 en 30j

TRESOR DE LA POITRINE.
Pâte Pectorale de mou de veau, de Dégenétais, Pharmacien Chimiste à Paris.
DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau, les résultats constamment heureux de son emploi dans toutes les affections aiguës ou chroniques du poumon, en ont fait un remède par excellence.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine; elle facilite l'expectoration, elle calme instantanément les quintes de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage, en un mot, les médecins les plus distingués de Paris, après avoir constaté et reconnu ses excellentes propriétés l'ont unanimement adoptée comme le remède le plus efficace et le plus sur que l'on puisse employer dans toutes les affections de poitrine et des voies aériennes.
Le dépôt se trouve à la Nouvelle Orléans, chez M. Martin, pharmacien, rue de Chartres, No. 171. 25 fev

LES soussignés offrent à vendre au débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux:
1800 boîtes sardines,
150 barriques vin différentes qualités,
10 demi-pipes eau-de-vie,
25 barils vinaigre,
150 caisses vin de Laffitte, avec étiquettes et capsules,
800 caisses vins assortis demi-bouteilles,
25 barils vin de Malère, première qualité,
10 caisses prunes en boîtes de fer blanc de 60 à la livre.
100000 bouchons courts et longs fins.
50 paniers huile d'olive, grandes bouteilles,
20 caisses vermicelle,
20 do. Macaroni,
6 barils anisette fine,
40 caisses liqueurs assorties,
10 caisses fruits à l'eau de vie,
36 demi barriques vin blanc de choix,
50 barriques vins fins et vieux.
LOISON & SILVESTRE,
28 av 73, rue Royale.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, reçues par le navire Eleanor, venant de Bordeaux:
200 barriques vin Montferrand.
120 do. Côte de Bourg.
30 do. St.-Estèphe et St.-Julien, Medoc vieux.
30 do. Bassin.
50 caisses vin rouge de 12 bouteilles.
120 demi pipes eau-de-vie Maglory Cognac, 1844.
30 do. do. dmo, preuve J. J. Dupuy.
30 do. do. do. A. Dussaut.
60 barils vinaigre blanc clarifié.
50 caisses prunes de choix de conserve en pots.
20 caisses liqueurs assorties.
1407 paniers anisette fine.
60 caisses extrait d'Absinthe.
21 av BOUTIN, GALLY & Co.

ARTICLES DE PECHE.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages un assortiment complet d'articles de tout genre pour la pêche qu'ils offrent à vendre.
HYDE & GOODRICH,
20 avril. 15, rue Chartres.

PLAQUES GALVANIQUES—Nouvellement reçu un assortiment des manufactures de Paris. Ces plaques sont d'un usage qui a généralement été adopté à Paris, dans ces cinq dernières années, pour les torticolis, et qui ont obtenu le plus grand succès, à vendre par
LYALL & DAVIDSON,
23 avril 160 rue des Remparts.

VENTES DE SHERIF.

La Banque de l'Union de la Louisiane versus Bullitt, Shipp, & co.
COUR DE DISTRICT—No. 15,463—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, lundi, 10 mai, 1841, à midi,
265 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane au nom de Henry L. Bennett, l'un des défendeurs.
N. B. L'acquéreur devra, conformément à la charte, donner caution et hypothèque à la satisfaction de la Banque.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. District.
29 avril—4(d.30j)

La Banque des Négociants, contre Samuel Thompson.
COUR DE DISTRICT—No. 20,199—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, Mardi 1er juin 1841, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:
Seize lots de terre situés au faubourg Saulet et Lacourse, au-dessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Pacaniers, Edouard et Bassin, savoir: Sept lots de terre situés en partie au faubourg Saulet et partie au faubourg Lacourse, désignés par les Nos. six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze, sur un plan dressé par Joseph Pilié, daté 13 décembre 1834 et annexé à un acte passé par devant Hugues Lavergne, ci-devant notaire public en cette ville, le 24me jour de Mars 1835. Les dits lots mesurant, au pied américain, les dimensions suivantes:
Le lot No. six, trente-un pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue des Pacaniers, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.
Le lot No. sept, trente deux pieds de face à la rue des Pacaniers sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.
Le lot No. Huit, trente un pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes.
Le lot No. Neuf, trente deux pieds de face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes.
Le lot No. Dix, trente-un pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue des Pacaniers, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et de face à la rue du Bassin.
Le lot No. Onze, trente deux pieds de face à la rue de l'Annonciation sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur; et
Le lot No. Douze, trente-un pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue de l'Annonciation sur cent vingt-sept pieds dix pouces et deux lignes de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, et y appartenant.
2o. Trois autres Lots de Terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus et qui y appartiennent, désignés par les Nos. Deux, Trois et Quatre, dans l'îlet No. trente-sept, lequel îlet est renfermé par les rues Annonciation, Pacaniers, Edouard et Bassin; sur un plan dressé par C. F. Zimpel, arpenteur des Etats-Unis, daté le 21 décembre 1836 et annexé à un acte passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire, le 27 Juillet 1836.
Le lot No. Deux, situé partie au faubourg Saulet et partie au faubourg Lacourse, et mesure vingt-cinq pieds six pouces et sept lignes de face à la rue de l'Annonciation sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles,—le tout mesure anglaise.
Le lot No. Trois, situé au faubourg Lacourse, et mesure vingt-cinq pieds six pouces et sept lignes de face à la rue de l'Annonciation sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles—le tout mesure anglaise.
Et le lot No. Quatre, situé au dit faubourg Lacourse, et mesure vingt-cinq pieds six pouces et sept lignes de face à la rue de l'Annonciation sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.
3o. Un lot de terre situé dans le dit faubourg Lacourse, désigné par le No. trente-sept du plan ci-dessus, [illegible] de face à la rue de l'Annonciation, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et de même largeur, entre lignes parallèles.
Un autre lot de terre situé dans le dit faubourg Lacourse, désigné par le No. Cinq, dans l'îlet No. trente-sept (lequel îlet est ainsi qu'il est ci-dessus mentionné) sur le plan désigné dans le paragraphe numéroté deux, dressé par C. F. Zimpel, et annexé à un acte passé par devant W. Y. Lewis, notaire, le 27 juillet 1836. Le dit lot mesure vingt cinq pieds six pouces et sept lignes de face à la rue de l'Annonciation sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations appartenant aux dits lots et pouvant y appartenir.
4o. Deux demi lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situés dans le dit faubourg Lacourse, désignés par les Nos. huit et neuf, dans l'îlet No. trente sept (et sont compris dans l'îlet mentionné plus haut) sur le plan dressé par B. Lafon, daté le 17 mai 1837, et déposé en l'étude de Pierre Pedesclaux, notaire, ci-devant en cette ville, lesdits deux lots de terre sont contigus et mesurent ensemble sept pieds de face à la rue de l'Annonciation sur cent [illegible] pieds de profondeur, mesure française.
5o. Un lot de terre situé au faubourg Saulet, désigné par le No. [illegible], sur le plan du [illegible] dressé par J. Pilié, le dit lot mesurant, au pied anglais, trente deux pieds de face à la rue des Pacaniers sur cent vingt [sept] pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, borné d'un côté par le lot No. [illegible] et de l'autre côté par le lot No. six, avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus et qui y appartiennent.
6o. Et un lot de terre situé dans le faubourg Lacourse, à l'encoignure des rues Annonciation et Bassin, et désigné par le No. [illegible] du plan dressé [illegible] et mesure, au pied français, [illegible] de face à la rue de l'Annonciation, sur cent [illegible] de face à la rue du Bassin, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus et qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—[illegible]
J. L. THIELEN,
30 av—4(d.30j) Shérif de la Cour de Dist. du 1er District

Charles Lefebvre et [illegible] contre Lefebvre épouse de Joseph Martel [illegible].
COUR DE DISTRICT—No. 19,416—En vertu d'un writ [illegible] à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi 1er mai 1841, à midi,
L'esclave griffonne nommée CARIDA, âgée d'environ 14 ans, bon sujet et garde-enfants, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour du Premier District Judiciaire.
29 mars—(en 30j)

VENTE PAR LE SHERIF.
William Stone vs. Peter Conrey.
COUR DE DISTRICT—No. 20,133—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, Jeudi, 13 mai 1841, à midi,
Une certaine moitié de lot de terre, situé au faubourg Annonciation ou Lacourse, en partie du lot No. deux dans l'îlet No. Cinquante borné par les rues Constance, Bassin, Magasin et Robin, et mesurant, au pied américain, 30 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, sur 127 pieds de profondeur, formant d'un côté par le lot No. Un, et de l'autre côté par l'autre moitié du dit lot No. Deux, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, privilèges, &c., y appartenant, le tout d'après un plan général dressé dudit faubourg, et le dit lot a été acquis [illegible] acte passé pardevant Louis T. Caire, notaire public, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
J. L. THIELEN
8 av—4(en 30j) Shérif de la Cour de District du 1er District

Sheldon S. Clark vs. George M. Lee & als.
COUR DE DISTRICT—No. 20,197—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi, 17 mai 1841, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:
Sept lots de terre situés et étant dans le faubourg Annonciation, au-dessus de cette ville, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Prytanée, Terpsicore et Nayades, sur un plan dressé par F. Zimpel, député voyer de la ville, le 15 septembre 1833.
1o. Le lot No. Un, mesure 37 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Euterpe sur 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.
2o. Le lot No. deux mesure 29 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la même rue sur 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.
3o. Le lot no trois, mesure 29 pieds 1 pouce et trois lignes de face à la dite rue Euterpe sur 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.
4o. Le lot no. quatre mesure 29 pieds sept pouces et 3 lignes de face à la rue Euterpe, sur 111 pieds 10 pouces et six lignes de profondeur.
5o. Le lot no. 5, mesure 30 pieds de face à ladite rue Euterpe sur 111 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.
7o. Le lot no. sept mesure 30 pieds deux pouces de face à ladite rue Prytanée, sur 111 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur.
8o. Le lot no. huit, mesure 30 pieds 4 pouces de face à la rue Prytanée sur 111 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, le tout mesure anglaise, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances, et tous les droits, chemins, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et pouvant y appartenir, lesquels dits lots, ensemble avec le lot no. 6 sont formés des lots no 1, 2, 11, 12, sur le plan original dudit faubourg, déposé en l'étude de Pierre Pedesclaux, notaire public.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. District.
1 av—4 dans 30j.

Margaret McMaster vs. John Thomas Crain.
COUR DE DISTRICT—No. 19,144—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi, 12 mai 1841, à midi,
La moitié indivise de deux lots de terre situés au faubourg Lacourse ou Annonciation, ou en partie dans les deux faubourgs susdits, ensemble avec toutes les bâtisses qui se trouvent dessus, sur le plan de la ville, sur un plan dressé par L. J. Pilié et Springbell, architectes, daté le 25 juin 1835, dont copie est annexée à un acte passé pardevant David L. McKay, notaire public, le 5 octobre 1835; ledit lot no. 5 forme l'encoignure des rues Robin et Magasins, et mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la rue des Magasins, par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et de face à la rue Robin.
Le no. deux joint le no. un, et mesure 32 pieds sur la rue des Magasins, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, le tout mesure anglaise, ensemble les améliorations, et tous les droits, chemins, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et pouvant y appartenir. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Cette criée étant la seconde et dernière, les dits lots seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le plus qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du premier district.
26 av—4 en 15j

N. N. Destrehan vs. Bazile Beauregard.
COUR DE DISTRICT—No. 20163—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mardi, 25 mai 1841, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:
Vingt sept Lots de Terre,
situés au faubourg Washington, district Duralde, désignés comme lots nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, dans le carré ou îlet no. 17, compris en dedans des rues Bons Enfans, Morales, la Indépendance et Congrès. Les nos. 2 et 5, sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue des Bons Enfans sur 100 pieds de profondeur; les lots nos. 1 et 6, mesurent chacun 31 pieds 11 pouces de face à la rue des Bons Enfans, sur 100 pieds de profondeur; le lot no. un, forme l'encoignure de la rue Congrès et le lot no. 6, forme l'encoignure de la rue de l'Indépendance. Le lot no. 7, mesure 27 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue de l'Indépendance, sur 85 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, et le lot no. 11, mesure 27 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Congrès, sur 85 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur. Aussi, les lots désignés par les nos. 2 jusqu'à 20, dans le carré ou îlet no. 36, compris entre les rues Morales, Indépendance, Congrès et Urquhart, lesdits lots sont renfermés et comprennent le carré ou îlet entier à l'exception du lot no. un, qui n'est pas la propriété du dit Beauregard. Le tout conformément à un plan dressé par Louis Burgi, et déposé dans l'étude de Louis T. Caire, notaire. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
J. L. THIELEN,
21 av—4en30j Shérif de la Cour de District du 1er. district.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEE ET DE GRANIT.
Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.
LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus faits, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.
21 déc— C. L. SEIXAS.

VINS, &c. Pour clore des consignations—22 huitièmes de barriques madère de Gordon Duff, 20 quarts dito; 2 pipes vin de Sherry, 9 boucauts do; 4 pipes madère; 6 quarts vin de Porto; 20 caisses vin du Rhin; 20 do Porto; 10 paniers champagne, marque du Tunc; 6 poinçons rum de Ste Croix, d'importation directe; à vendre par
30 avril R. GRONING & Co.

VENTES DE SHERIF.

VENTE PAR LE SHERIF
WILLIAM Conway et Vincent Brand, dans l'affaire de Wm. Conway, vs. Jose & James.
Cour de District, No. 17,717—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, Jeudi, 27 mai, à midi.
Un lot de terre situé dans la 2me municipalité, rue des Magasins, entre les rues Poydras et Natchez, mesurant 42 pieds de face à la rue des Magasins sur 100 pieds de profondeur, mesure française, ensemble avec les bâtisses qui se trouvent dessus.
Quatre lots de terre, situés sur la batture du faubourg Ste. Marie, désignés par les Nos. 11, 12, 13 et 14, sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, daté le 6 novembre 1834 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public; le dit lot No. 14 formant l'encoignure le plus proche du fleuve mesurant 20 pieds de face à la rue Louise, 10 pieds de face au fleuve, 36 pieds de face à la batture, et 30 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot No. 13.
Le dit lot No. 13 mesure 22 pieds 1 pouce de face à la batture et 22 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Louise, sur une profondeur de 30 pieds 11 pouces sur la ligne du dit lot No 14, et 21 pieds 11 pouces sur la ligne de l'autre côté.
Le dit lot No. 12 mesure 22 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Louise, 21 pieds 11 pouces de face à la rue Louise, sur 30 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No. 14, et 73 pieds 2 pouces sur la ligne de l'autre côté.
Le dit lot No. 11, mesure 23 pieds 11 pouces de face à la batture, 23 pieds 6 pouces de face à la rue Louise, sur 73 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No. 12, et 92 pieds sur la ligne de l'autre côté. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions; comptant.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er District.
23 avril

Peter Conrey Jr. syndic vs. Lewis Levy
COUR DE DISTRICT—No. 19,111—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, mercredi, 26 mai 1841, à midi.
Les treize îlets de Treize îlets de Terre, désignés par les Nos. vingt-trois, vingt-deux, vingt-quatre, vingt-quatre, vingt-huit, trente, trente deux, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf et quarante, situés dans cette partie du faubourg Washington à un mille ou environ au-dessus de cette ville, connu sous la dénomination de district de Lesseps. Les dits îlets mesurant, au pied américain, savoir:
L'îlet No. Vingt-Un mesure 277 pieds 3 pouces sur chacune des rues St. Jean-Baptiste et St. Avide, et 341 pieds sur chacune des rues France et Lesseps.
L'îlet No. Vingt-Deux mesure 277 pieds 3 pouces aux rues St Jean-Baptiste et St. Avide, et 341 pieds aux rues Pologne et Lesseps.
L'îlet No. Vingt-Trois mesure 277 pieds 8 pouces aux rues St. Avide et Prosper, et 341 pieds aux rues Pologne et Lesseps.
L'îlet No. Vingt-Quatre mesure 277 pieds 8 pouces aux rues St. Avide et Prosper, et 341 pieds aux rues France et Lesseps.
L'îlet No vingt-huit mesure 277 pieds 8 pouces aux rues Soniat et Joséphine, sur 341 pieds aux rues France et Lesseps.
L'îlet No trente mesure 277 pieds 8 pouces aux rues Joséphine et Célestine, et 341 pieds aux rues Lesseps et France.
L'îlet No. trente deux mesure 277 pieds 8 pouces aux rues Célestine et du Génie, et 341 pieds aux rues France et Lesseps.
L'îlet No trente-cinq mesure 277 pieds 8 pouces de face aux rues Force et Liberia, et 341 pieds aux rues Pologne et Lesseps.
L'îlet No. trente-six mesure 277 pieds 8 pouces aux rues Liberia et Force, et 341 pieds aux rues France et Lesseps.
L'îlet No. trente-sept mesure 277 pieds 8 pouces aux rues Force et Vertu, et 341 pieds aux rues France et Lesseps.
L'îlet No. trente-huit mesure 277 pieds 8 pouces aux rues Force et Vertu, et 341 pieds aux rues Lesseps et Pologne.
L'îlet No. trente-neuf mesure 277 pieds 8 pouces à la rue Vertu, 307 pieds ou environ à la rue Lesseps, [illegible] pieds à la rue Pologne, et 277 pieds ou environ sur une ligne courbe sur la rue Vertu, sur le lit ou la vieille rivière, ces propriétés appartenant à cet îlet.
L'îlet No. quarante mesure 277 pieds 8 pouces à la rue Vertu, 307 pieds 9 pouces à la rue France, 297 pieds 4 pouces plus ou moins de face à la rue Lesseps, et 277 pieds 8 pouces plus ou moins de côté de la rue Lesseps, et d'autres propres et appartenant à leurs maisons, avec [illegible] [illegible] plan dressé par Joseph Pilié, le 5 février 1833, et déposé dans l'étude de Carlile Janin, alors notaire public en cette ville, suivant acte par devant le dit notaire le 4 mars, le 5 mars, le [illegible] dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
J. L. THIELEN,
24 av—4en 30j shérif de la Cour de District du 1er. Dist.

Adelaide A. Montreuil, épouse de Evariste Waltz contre Evariste Waltz son mari.
COUR DE DISTRICT—No. 18,663—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, vendredi 14 mai 1841, à midi.
Le quart indivis de quatre terrains situés au faubourg Franklin, près cette ville, dans l'îlet no. [illegible] entre les rues des Champs Elysées, des Bons Enfans, Marigny et Morales, désignés par les nos. 4, 5, 12, 14, sur un plan dressé par [illegible] voyer de la ville en date du 1er décembre 1833, et déposé à [illegible] de [illegible], not. pub., en date du 24 avril 1834. Les lots nos. 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bons Enfans sur 120 pieds 7 pouces de profondeur, et les lots nos. 12 et 14 à tenant aux autres et mesurent ensemble 36 pieds 6 pouces de face à la rue Morales sur 120 pieds 7 pouces de profondeur, le tout mesure américaine, ensemble avec les bâtisses qui se trouvent sur les dits terrains ainsi que tous les droits y appartenant. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Cette criée étant la seconde et dernière, ledit terrain sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le plus qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
J. L. THIELEN,
24 av—4(en 15) Shérif de la Cour de District du 1er District.

John Daggerty vs. Theodore Davis Bell.
COUR DE DISTRICT—No. 18,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, Jeudi 13 mai 1841, à midi,
Tout ce certain morceau de terre situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Bayou, Franklin, Canal et Douane, ledit terrain mesurant, à la rue Franklin quatre-vingt-dix pieds de face, sur une profondeur de [illegible] pieds entre deux lignes parallèles, 190 pieds à la rue Franklin, sur lequel la rue elle a aussi une façade de 90 pieds sur la rue du Canal par la propriété de la veuve McCarty, et la vacante de la Douane par la propriété de Wm. T. Thompson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Cette criée étant la seconde et dernière, ledit terrain sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le plus qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. District.
24 avril—4(d 15)

Hy. Legendre vs. P. Romollac, Thomas Bister et C. Didion.
COUR DE PAROISSE.—No 13452.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale dans cette ville, mercredi le 5 mai prochain, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Sept lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les lettres B et C, et par les Nos. 8, 12, 23, 26 et 27 de l'îlet No. 15, compris entre les rues Urquhart, Annette, Girod et St. Bernard et mesurant, au pied anglais, savoir: Les lots désignés par les lettres B et C chacun désignés face à la rue Annette sur 131 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur, conformément à un plan annexé à un acte passé le 14 septembre 1827 pardevant T. Seguin, notaire public. Le lot No. 8, 30 pieds face à la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur borné d'un côté par le lot No. 7 et 2, et de l'autre côté par le lot No. 25, et dans le fond par le lot No. 24; le lot No. 12, 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Urquhart sur 127 pieds dix pouces 5 lignes de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 11, de l'autre côté par le lot No. 13 et dans le fond par le lot No. 25. Le lot No. 23, 30 pieds face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 22 et de l'autre par le lot No. 25 et dans le fond par le lot No. 26; le lot No. 26, 64 pieds face à la rue Annette sur 191 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur borné d'un côté par les lots Nos. 12, 13 et 14 de l'autre côté par les lots Nos. 16, 21, 22 et 23 et dans le fond par une partie des lots Nos. 11 et 25; le lot No. 27 formant l'encoignure des rues Annette et Urquhart, 64 pieds face à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Urquhart, borné du côté de la rue Annette par le No. 15 et du côté de la rue Urquhart par le lot No. 13, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions:—Comptant.
V. ALLAIN.
23 av Shériff de la paroisse d'Orléans.

Peyroux, Arcneil & Co. vs. Wm A. Dunlap.
COUR DE PAROISSE—No. 13460—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu lundi, le 10 mai prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, l'esclave ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Louisa, négresse âgée de 34 ans.
Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, l'esclave sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit, l'acheteur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement et portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an.
20 av V. ALLAIN,
Shériff de la paroisse d'Orléans.

HABILLEMENS D'ETE.
MEAKINGS ET KETCHAM, encoignure des rues de la Vieille Levée et Bienville, ont maintenant en mains un assortiment confectionné dans les derniers goûts, qu'ils vendent à des prix excessivement bas, soit en gros soit en détail. Leur assortiment comprend des redingottes, des habits, des blouses de drap de mérinos noir, bleu et couleur, de toile blanche et écrue, de toile à carreaux et d'Ecossaises, pantalons de bombazine et de Circassienne de tous genres et couleurs, gilets de satin unis et à dessins, de Marseilles, de velours et de bombazine.
Ils viennent aussi de faire l'ouverture d'un envoi considérable de chemises de toile, avec ou sans jabots, et de chemises de mousseline unis et de couleur, avec le devant et le col en toile.
Aussi;
Malles en cuir, de voyage, quelques unes de dimensions extra, et un assortiment complet de toutes sortes d'objets de toilette et de fantaisie. 27 avril

MATERIAUX pour construire—Devants de maison en granit, marches, poteaux &c., briques de Baltimore pour façades, chaux de Thomaston fraîche, ciment romain hydraulique garanti, crins pour plâtriers en barriques de dimensions assorties; briques à feu de Baltimore, constamment en mains et à vendre par
G. BEDFORD & BECK
20 avril 24, rue de la Douane

CIGARES—100,000 cigares de la Havane des manufactures de Ughes, Allanza, Xeres, en débarquement du Natchez et à vendre par F. N. RICULFI,
30 av 44, Toulouse, près la Banque des Citoyens.

CAFE de la Havane en magasin et à vendre par
F. N. RICULFI,
30 av 44, rue Toulouse.

CAFE DE LA HAVANE—1000 sacs en débarquement du brick Cuba, et à vendre en lots au gré des acheteurs, par ABRAHAM TRIER,
21 av 24 Gravier

MACHINE A VAPEUR.
LES soussignés agents de Goodloe & Coon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
9 av—1an FRERET BROTHERS

REÇU et à vendre par T. K. Benoit, encoignure Chartres et Jefferson:
Musique de Zanetta, Anne de Boulen, le Domino Noir, la Reine Jeanne, Loyse de Montfort, le Perruquier de la Régence, Lucie de Lammermoor, la Reine d'une Tour, le Fil de la Vierge, &c. &c. 17 mars

CHAPEAUX de laine blancs et noirs, à vendre par
17 av PROST & Co. 8, rue de la Douane.

TRAITES sur la banque Royale de Liverpool, à vendre par le soussigné
27 av CHS. DUFOUR, 46 Camp

INDIENNES françaises—Deux caisses des derniers dessins, pour le printemps, récemment reçues et à vendre par F. PERRET.
31 mars 46, rue Toulouse

TRAITES sur Paris, à vendre par
31 mars F. PERRET.

ABSYNTHE—103 caisses véritable absynthe de Couvet, en Suisse, en débarquement du navire Caledonia Brander, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
22 av 30, Commune

PLOMB—[illegible] saumons plomb en débarquement du bateau Gen. Platte, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
21 av 30, Commune.

BILLETS des Banques de Cincinnati, Illinois et Louisville, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
22 av 30, rue de la Commune.

CAFE—261 sacs café du vert de la Havane, en débarquement du steamer Natchez, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
22 av 30, rue de la Commune.